

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU
JEUDI 21 JANVIER 2021

Présents: Armand Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

LE PRÉSIDENT OUVRE LA SÉANCE À 11H30

EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 2017 RELATIF AUX
COLLECTIVITÉS LOCALES.

A. RÉSIDENCE

1. Résidence - Fiche de projet cafétéria du campus de bien-être

Le Bureau Permanent approuve le dossier de projet

B. SERVICE SOCIAL

2. Service social - Notification - application des mesures de quarantaine

Le bureau permanent prend note qu'en plus de la recherche de la source, des employés des services sociaux seront également déployés dans le cadre de l'application des mesures de quarantaine

C. PATRIMONIUM

3. Patrimoine - Accord-cadre AED - Achat de matériel AED

L'administration du CPAS souscrit à l'accord-cadre de Creat (Farys) et procède à l'achat d'un appareil AED

D. POLITIQUE ET ORGANISATION

4. Politique et organisation - Notification - lieu de la réunion du rapport pour le centre de vaccination:
13/01

Le bureau permanent prendra note du rapport sur le lieu de la vaccination

E. AGENCE IMMOBILIAIRE SOCIALE

5. Agence Immobilière sociale - Agence Immobilière sociale - accord de principe de coopération Kerkfabriek

Le bureau permanent déclare être d'accord en principe avec une future collaboration avec le Kerkfabriek concernant la location sociale des logements du nouveau projet de construction

F. PERSONNEL

6. Personnel - Adopter un comité de sélection pour le recrutement d'un assistant administratif pour les services à domicile et Centre du Service Local (C1 - C3)

Le bureau permanent met en place le comité de sélection pour le recrutement d'un employé administratif pour les services à domicile et le Centre de Service Local (C1 - C3).

7. Personnel - Responsable technique de la déclaration vacant - nettoyage externe (E1 - E3) - contrat de remplacement

Le bureau permanent décide d'ouvrir le poste d'agent technique - nettoyage externe (E1 - E3) avec un contrat à durée déterminée pour le remplacement des absents de longue durée.

8. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
9. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
10. Service social - Autre assistance
11. Service social - Droit à l'intégration sociale
12. Service social - Salaire vital équivalent
13. Service social - Initiative d'accueil local
14. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
15. Service social - Emploi article 60§7
16. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
17. Service social - Bureau de location sociale
18. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale

Le président - CPAS

Audrey Monsieur



Le directeur Générale

Audrey Monsieur

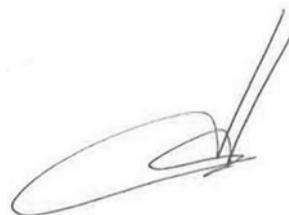


Armand Hermans



Le président-CPAS

Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .